

Quand des signes linguistiques deviennent des entrées des dictionnaires : le cas du Dictionnaire historique de la langue française

When Linguistic Signs Become the Dictionaries Entries: The Case of French Historical Dictionary

Dr. Mabrak Sami

École Normale Supérieure de Sétif - Algérie

s.mabrak@ens-setif.dz



0000-0001-8320-7338

Pour citer cet article :

Mabrak, S. (2021). Quand des signes linguistiques deviennent des entrées des dictionnaires : le cas du Dictionnaire historique de la langue française. *Revue Traduction et Langues* 20 (1), 341-357.

Reçu : 08/02/2021 ; Accepté : 15/ 08/2021, Publié : 31/08/2021

Abstract: When reading a text, listening to a speech, or learning a language, we almost always check a language dictionary to understand the meaning(s) of difficult words. In this regard, linguistics, according to Ferdinand De Saussure, defines words as linguistic signs that have been constructed from an arbitrary relationship between a signifier and a signified. In the context of this definition of words, the dictionary has an important linguistic function, namely re-expressing the arbitrary relationship between words and their meaning through the explanation and contextualization of a new relationship between entries and their lexicographic definitions. Following this observation, we found it paramount and tempting to be interested in studying and analysing this new relationship. The importance of this study lies in the fact that the dictionary is generally the first source to consult when it comes to searching for the meaning(s) and use(s) of words. It is in this sense that we assume that the lexicographer, through his dictionary, restores a motivated relationship between the entries and their lexicographic definitions. To verify this hypothesis, we adopt an analytical and descriptive study on a corpus that is extracted by referring to the Historical Dictionary of the French Language. Based on the results of our study, particularly the nature of information on the etymological order in the morphological and semantic making and evolution of the French lexicon, we, therefore, were able to confirm that the Historical Dictionary of the French Language allows re-expressing a new motivated relationship between the entries and their lexicographic definitions: meaning(s) and contextual use(s). The linguistic process in fact explains how the arbitrary relationship that links the signifier and the signified of a linguistic sign becomes a motivated relationship between the entry and its lexicographic definition in the Historical Dictionary. It is noted also that the Historical Dictionary contributes to the use and enrichment of the French lexicon, particularly in terms of its morphological and

Corresponding author : Sami Mabrak

semantic evolution. A major conclusion is related to linguistic signs which, by becoming inputs in the Historical Dictionary, acquire an autonomy which could be partial or total, and this depends on the lexicographic treatment of linguistic signs in the Historical Dictionary. The article is meant to provide a new way of approaching the notion of the arbitrariness of the linguistic sign, and this by taking into account the lexicographical specificities of entries in language dictionaries in general and in the Historical Dictionary in particular.

Keywords: linguistic sign; signified and signifier; arbitrariness; dictionary entry; motivated sign; lexicographic definition; Historical Robert.

Résumé : En lisant un texte, en écoutant un discours ou en apprenant une langue, nous sommes amenés presque systématiquement à consulter un dictionnaire de langue ; et ce dans le but de comprendre le(s) sens des mots difficiles. A ce sujet, la linguistique, selon Ferdinand De Saussure, définit les mots comme des signes linguistiques, ayant été construits à partir d'un rapport arbitraire entre un signifiant et signifié. C'est dans le contexte de cette définition des mots que le dictionnaire remplit une fonction linguistique importante, à savoir : réexprimer le rapport arbitraire entre les mots et leur sens à travers l'explication et la contextualisation d'un rapport nouveau entre les entrées et leurs définitions lexicographiques. A la suite de ce constat, nous avons jugé qu'il est intéressant et important de nous intéresser à étudier et à analyser ce nouveau rapport. Cette étude tient sa valeur du fait que le dictionnaire constitue généralement la première source à consulter quand il s'agit de chercher le(s) sens et le(s) usage(s) des mots. C'est dans ce sens que nous supposons que le lexicographe, à travers son dictionnaire, rétablit un rapport motivé entre les entrées et leurs définitions lexicographiques. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons mené une étude analytique et descriptive sur corpus constitué à partir du Dictionnaire Historique de la langue française. Par conséquent, en nous basant sur les résultats de notre étude, et notamment sur la nature des informations d'ordre étymologique sur la formation et l'évolution morphologique et sémantique du lexique français, nous avons pu confirmer que le Dictionnaire Historique de la langue française permet de réexprimer un nouveau rapport motivé entre les entrées et leurs définitions lexicographiques ; signification(s) et usage(s) contextuel(s).

Mots clés : Signe linguistique, signifié et signifiant, rapport arbitraire, entrée de dictionnaire, rapport motivé, définition lexicographique, le Robert Historique.

1. Introduction

La langue, par définition, est une structure linguistique permettant de réaliser une communication langagière à travers une situation réelle. Par conséquent, si la langue constitue un moyen indispensable pour la communication humaine, cette dernière permet, à son tour, d'étudier la langue en tant que système structural particulier. Pour ce faire, Ferdinand De Saussure (2005) a proposé l'une des théories linguistiques les plus répondues à notre époque, à savoir la théorie du signe linguistique. Selon l'un des fondements importants de cette théorie, le signe linguistique représente un rapport arbitraire entre un signifiant et un signifié.

Depuis la publication du livre de Ferdinand De Saussure *Cours de linguistique générale*, les études scientifiques relevant de la linguistique contemporaine ne cessent d'aborder et d'analyser cette notion de l'arbitraire du signe. Par conséquent, notre article se veut être une réflexion sur le prolongement de cette notion dans une perspective lexicographique.

En consultant les dictionnaires de langue, nous constatons que les entrées, considérées comme signes linguistiques, développent avec la définition lexicographique un rapport particulier et spécifique. Ce rapport présente certains éléments de divergence par rapport au rapport arbitraire du signe linguistique.

À partir de ce constat, nous avons estimé qu'il serait intéressant de mener une étude pour analyser la notion du rapport des entrées des dictionnaires avec leurs définitions

lexicographiques, et ce en nous basant sur la notion du rapport arbitraire du signe linguistique.

Pour aborder cette problématique, nous avançons l'hypothèse suivante : l'entrée de dictionnaire développe un rapport motivé avec sa définition lexicographique, et ce contrairement au rapport arbitraire du signe linguistique. Nous avons formulé cette hypothèse en nous basant sur un constat d'ordre lexicographique, à savoir : les définitions lexicographiques sont élaborées par les lexicographes de façon volontaire et consciente, et ce à partir d'un corpus précis et prédéterminé.

En prenant en compte la nature du sujet, la spécificité de la problématique et de l'hypothèse de notre article, nous optons pour la méthodologie de recherche suivante. Premièrement, nous constituons un corpus à partir des entrées du RH. La sélection de ces entrées se fera à partir des critères purement lexicographiques. Deuxièmement, nous adoptons une méthode analytique pour étudier et décrire le rapport entre ces entrées et leurs définitions lexicographiques. Il est à noter que le RH propose des définitions lexicographiques particulières, spécifiques et différentes par rapport à celles que nous trouvons dans les dictionnaires de langue générale. En fait, le RH inclut dans les définitions lexicographiques des informations d'ordre morphologiques et sémantiques ayant un rapport avec l'évolution des entrées, et ce depuis la première attestation et jusqu'aujourd'hui. C'est dans ce sens que nous estimons qu'un corpus issu du RH puisse apporter une valeur ajoutée à notre étude analytique du rapport des entrées avec leurs définitions lexicographiques.

L'article comprendra deux sections principales. La première section nous servira pour présenter et discuter le volet théorique de notre étude. Il sera question d'aborder le concept « signe linguistique » en mettant en avant la notion de son rapport arbitraire. Cette section servira également pour analyser la structure morphosémantique des signes linguistiques en délimitant les frontières linguistiques entre un mot de langue générale et un terme de langue de spécialité. La deuxième section aura pour objectif de présenter les résultats de notre étude. Cette section commencera d'abord par présenter la structure morphosémantique des entrées du RH. Ensuite, il sera question de mettre en exergue la nature du rapport entre les entrées du RH et leurs définitions lexicographiques. Finalement, l'article contribue à apporter une nouvelle manière d'aborder la notion de l'arbitraire du signe linguistique, et ce en prenant en compte les spécificités lexicographiques des entrées des dictionnaires de langue en général et du RH en particulier.

2. Le signe linguistique, un rapport entre signifiant et signifié

Selon Saussure (2005 : 73), un signe linguistique est une structure construite à partir de deux composants, un composant morphologique et un composant sémantique. Le composant morphologique est une série de consonnes et de voyelles mises en ordre en respectant le système orthographique de la langue à laquelle le signe linguistique appartient. Quant au composant sémantique, il concerne la valeur véhiculée par le composant morphologique.

Dans le même sens, Mabrak (2020 : 177) estime que cette valeur peut être stable quand il s'agit des sens des signes linguistiques dans les dictionnaires, comme elle peut être en mouvement quand il s'agit de l'usage réel de la langue à travers une

communication linguistique. Selon Barthes (1964 :103), après une longue période d'hésitation et de débat terminologique, F. de Saussure a fini par adopter le terme « *signifiant* » pour désigner le composant morphologique et le terme « *signifié* » pour désigner le composant sémantique.

2.1 Le signe linguistique et le rapport arbitraire

Saussure (2005 :73) définit le signe linguistique comme étant une représentation d'un rapport arbitraire entre un signifiant et un signifié. Cette phrase exprime en effet la conclusion à laquelle était parvenu F. de Saussure en menant une étude analytique et comparative sur la structuration des signes linguistiques des langues humaines. F. de Saussure commençait par s'interroger sur les raisons pour lesquelles un objet serait appelé par différents noms en fonction des langues. Cette interrogation l'a amené à avancer l'hypothèse selon laquelle le signe linguistique est structuré à partir d'un signifiant et d'un signifié dont le rapport n'est pas explicite.

signe linguistique = signifiant + rapport arbitraire + signifié

Figure 1. *Le signe linguistique et le rapport arbitraire.*

Pour éviter un débat épistémologique complexe concernant la notion de l'arbitraire et de la motivation du signe linguistique, il nous importe de rappeler ici que certains linguistes, tels que Benveniste (1966, 1970), déploient le terme « rapport nécessaire ».

2.2 Signes linguistiques : des mots et des termes

Pour mener des études scientifiques sur les langues, les spécialistes ont commencé d'abord par analyser la structure de leurs signes linguistiques et les classer selon deux catégories : la catégorie des termes (langue de spécialité) et la catégorie des mots (langue générale). L'étude linguistique de chaque catégorie exige une démarche scientifique spécifique. Pour répondre à cette exigence, nous avons assisté, pendant la deuxième moitié du XXème siècle, à la naissance de deux disciplines linguistiques, à savoir : la terminologie et la lexicographie. Pour Hamzé (2012 : 25), le débat autour des frontières conceptuelles et méthodologiques entre la terminologie et la lexicographie est loin d'être tranché, notamment en ce qui concerne la distinction et la limite entre un mot de langue générale et un terme de langue de spécialité. Par conséquent, il est inéluctable, aussi bien pour les lexicographes que pour les terminologues, de se référer systématiquement à l'usage réel de la langue.

Compte tenu du sujet de notre article, notre attention sera focalisée sur la question de la structuration des termes et des mots. Pour les termes, ils sont structurés selon une démarche spécifique que les terminologues appellent « *onomasiologique* ». C'est-à-dire, l'existence du signifié précède, du point de vue chronologique, la structure du signifiant. Autrement dit, les terminologues partent d'un concept (signifié) pour chercher ensuite, dans la langue, les structures morphologiques possibles (signifiants) parmi lesquels ils choisissent la structure qui convient (le terme). Selon Baldinger (1964 : 261), les terminologues adoptent dans leurs études le même processus que la structuration des

termes ; les études terminologiques commencent d'abord par analyser le concept avant d'examiner la structure morphologique ; graphique et phonique.

Quant aux mots de la langue générale, ils sont structurés selon une démarche « *sémasiologique* », qui est l'inverse de la démarche onomasiologique. D'après Baldinger (1964 : 253), les mots de langue générale sont d'abord des structures morphologiques (signifiants) auxquelles on attache des sens (signifiés). Les linguistiques en général et les lexicographes en particulier réalisent, par conséquent, leurs études suivant le même schéma que la structuration des mots. Ils analysent d'abord la structure morphologique des mots pour étudier ensuite leur sens selon les dictionnaires et leurs significations à travers leurs usages réels dans la langue.

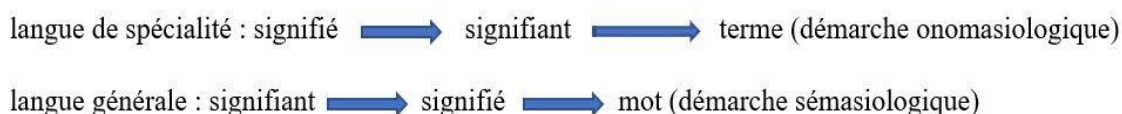


Figure 2. Démarche onomasiologique et démarche séméiologique.

2.3 Charge sémantique minimale et maximale

Revenant à présent à la question de l'usage des mots et des termes, en tant que signes linguistiques, dans la communication linguistique. Un signe linguistique peut être un mot de langue générale, tout comme il peut être un terme de langue de spécialité. Afin de pouvoir le qualifier par un mot ou par un terme, il est essentiel, selon Hamzé (2012), de se référer à son usage dans la langue à travers des situations de communication réelle, orale ou écrite.

La question qui nous intéresse ici dépasse la distinction entre un signe linguistique considéré comme mot de langue générale et un signe linguistique considéré comme un terme de langue de spécialité. En fait, notre analyse porte sur un phénomène linguistique complexe selon lequel les mots de langue générale pourraient devenir des termes de langue de spécialité, et vice-versa. L'usage réel de la langue constitue encore une fois un passage obligé pour étudier ce processus. Effectivement, un terme pourrait devenir un mot quand son usage n'est plus réservé aux spécialistes. Ainsi, il est possible de dire qu'un terme devienne un mot à partir du moment où il fait son entrée dans un dictionnaire de la langue générale. Les deux composants du signe linguistique (signifié et signifiant) sont tous les deux concernés par ce passage.

Par ailleurs, il est possible aussi qu'un mot devienne un terme. Ce processus concerne les deux composants du signe linguistique, à savoir le signifiant et le signifié. En fait, un mot devient un terme quand il garde sa structure morphologique (graphique & phonique) tout en lui attribuant un nouveau sens selon un nouvel usage réservé uniquement aux spécialistes.

Pour conclure cette section, nous rappelons qu'il est difficile de distinguer définitivement entre les mots et les termes. Il y a toujours des signes linguistiques qui sont utilisés à la fois comme mots et comme termes. Pruvost (2005) propose alors deux expressions en essayant de dépasser cette difficulté, à savoir : *charge sémantique minimale* et *charge sémantique maximale*.

Selon cette démarche, un signe linguistique est considéré comme mot quand il est utilisé avec sa charge sémantique minimale, et il est considéré comme terme quand il est utilisé avec sa charge sémantique maximale. Par conséquent, c'est toujours à partir de l'usage et de l'usager de la langue, dans des situations réelles de communication linguistique, qu'il est possible d'étudier et d'analyser les signes linguistiques. La figure 6 ci-dessous résume notre analyse du signe linguistique, en tant que mot ou terme, et ce à travers sa charge sémantique.

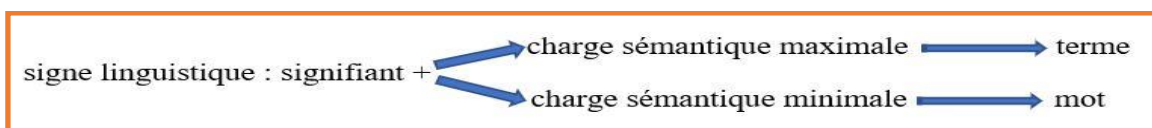


Figure 3. *La charge sémantique minimale et maximale.*

2.4 Evolution des signes linguistiques

Selon Ouahmiche (2008 : 27), pour arriver à comprendre le développement et l'évolution linguistique de certaines unités lexicales, il est nécessaire de saisir la corrélation entre les changements d'ordre lexical et une *écostructure* (environnement social). Le lexique de la langue française, tout comme le lexique d'autres langues, évolue dans le temps et dans l'espace. Pour Mabrak (2018 :223), cette évolution répond en effet à des exigences relatives à l'usage de la langue française. Notre analyse de l'évolution du lexique français s'articule autour de trois aspects, à savoir : morphologique, sémantique et morphosémantique.

2.4.1 Aspect morphologique

Après leur structuration, Rey-Debove (1969) rappelle que certains signes linguistiques subissent un changement au niveau de leur morphologie (signifiant). L'évolution morphologique survient le plus souvent suite à une suppression ou un rajout d'une ou plusieurs consonnes et/ou voyelles. Par conséquent, les signes linguistiques évoluent dans leur aspect morphologique sans que leur aspect sémantique soit impacté (Cf. Lachachi, 2002).

2.4.2 Aspect sémantique

Contrairement à l'aspect morphologique, Dotoli (2008 a , 2008 b) définit l'aspect sémantique comme étant un élément qui concerne le changement que subissent certains signes linguistiques au niveau de leur sens (signifié), soit par remplacer leur ancien sens par un nouveau, soit en leur attribuant un nouveau sens tout en gardant l'ancien. Le changement s'opère uniquement sur le sens, autrement dit, le changement n'impacte pas la forme.

2.4.3 Aspect morphosémantique

D'après l'étude menée par Mabrak (2018 :218) dans sa thèse de doctorat, il est essentiel de préciser ici que l'évolution de certains signes linguistiques s'opère aussi bien au niveau de leur morphologie qu'au niveau de leur sens. Par conséquent, l'évolution impacte les deux composants du signe linguistiques dans le même temps : le signifiant et le signifié. Les dictionnaires historiques sont considérés comme des ouvrages références par excellence pour donner accès à ce type d'informations, c'est-à-dire, l'évolution

morphologique et sémantiques des mots, dans le temps comme dans l'espace. La figure 7 ci-dessous résume notre analyse de l'évolution morphologique et sémantique des signes linguistiques de la langue française.

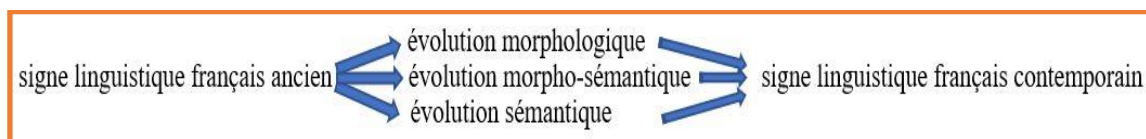


Figure 4. L'évolution du signe linguistique.

3. L'étude du rapport des entrées du RH avec leurs définitions

Après avoir analysé théoriquement la notion de l'arbitraire du signe linguistique, nous nous penchons à présent à analyser la notion d'entrée et son rapport avec sa définition dans le RH.

3.1 La notion d'entrée dans le RH

L'entrée, par définition, est une structure lexicale, simple ou composée, dont la constitution marque le passage d'un système linguistique complexe à un système lexicographique encore plus complexe. Le lexicographe extrait en effet les entrées de son dictionnaire à partir d'un corpus constitué d'un ensemble de texte tout en respectant des critères précis (Mabrak 2020 et Ghanimi 2002 : 119).

L'entrée est une structure lexicale autonome (Rey-Debove, 1997 :91) susceptible de porter un ou plusieurs sens et usages selon le contexte (Béjoint, 2005 :14). C'est dans cette perspective que Dotoli (2012, a :78) définit l'entrée en tant que valeur sémantique qui, selon Rey-Debove (1969 :88), a une fonction centrale dans les dictionnaires ; il s'agit d'organiser les sens et les usages des signes linguistiques, et les rendre accessibles suivant un schéma de classement donné. C'est cette fonction d'organisation des sens et des usages qui permet aux lecteurs, selon Niklas-Salminen (2009), d'aller de l'inconnu vers le connu. En comparant la notion des signes linguistiques dans la langue générale par rapport à la notion d'entrée dans les dictionnaires, nous proposons l'analyse suivante.

Les signes linguistiques dans la langue générale et les entrées dans les dictionnaires partagent relativement la même structure. Les deux sont structurés à partir d'une mise en relation entre une structure morphologique et une valeur sémantique. En revanche, cette mise en relation dans la structuration des signes linguistiques est différente de celle de la constitution des entrées. Effectivement, les signes linguistiques sont structurés à partir d'une mise en relation arbitraire entre leurs structures morphologiques et leurs valeurs sémantiques (Saussure, 2005).

Quant à l'entrée, elle est constituée à partir d'un *rapport motivé* entre sa structure morphologique et sa définition lexicographique. Cela permet de conclure que la notion des signes linguistiques en tant que *rapport arbitraire* entre un signifiant et un signifié précède *logiquement* et *chronologiquement* la notion d'entrée en tant que *rapport motivé* entre une structure lexicale et sa définition lexicographique. En effet, le rapport motivé entre l'entrée et sa définition lexicographique s'explique par le fait que cette dernière soit élaborée à partir d'un contexte réel, prédéterminé et précis. C'est la raison pour laquelle le lexicographe constitue et définit les entrées à partir d'un corpus.

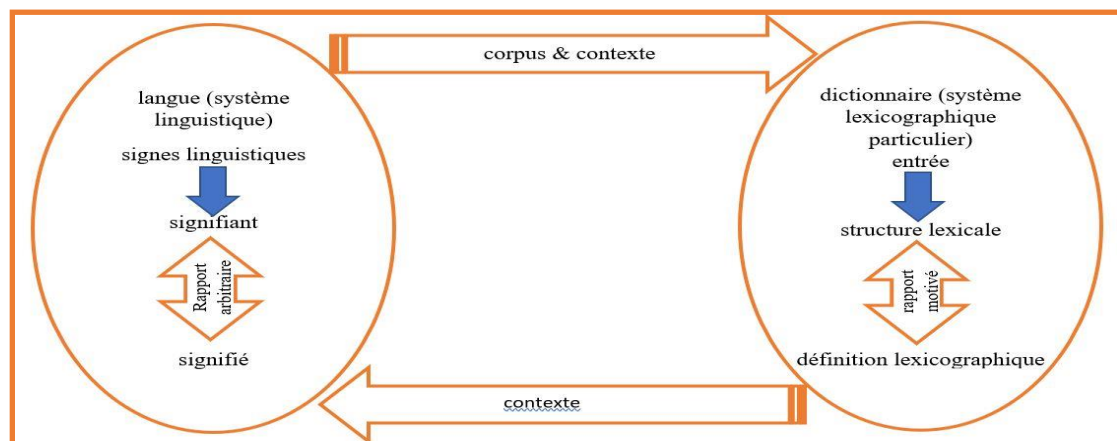


Figure 5. Du système linguistique général au système lexicographique particulier

Ces éléments d'analyse nous permettent d'aborder la notion d'entrée dans le RH avec plus de détail et ce suivant trois dimensions : linguistique, lexicographique et sociolinguistique.

3.1.1 Dimension linguistique

L'entrée, du point de vue à la fois linguistique et lexicographique, remplit sa fonction en tant que passage de l'inconnu vers le connu, c'est-à-dire du mot vers sa définition lexicographique (Niklas-Salminen, 2009 et Harig Benmostefa, 2012 : 147). Par conséquent, et dans le cadre de notre étude, l'entrée représente un moyen qui assure le passage de la langue française (signes linguistiques « signifiant et signifié ») vers le RH (entrées et définitions lexicographiques). Ce passage de la langue française vers le RH explique en vérité l'une des fonctions de ce dernier dans le sens où il définit le lexique français à partir d'un *contexte historique réel et prédéterminé*. Nous pouvons dire également que l'entrée assure de la même façon le passage du RH vers la langue française dans la mesure où il permet de *préciser et de définir* les signes linguistiques du français utilisés dans un discours donné.

La dimension linguistique d'entrée se résume justement à ce double passage de la langue française vers le RH et du RH vers la langue française. De fait, c'est à partir des signes linguistiques du français utilisés dans un contexte réel et prédéterminé que le lexicographe constitue les entrées et élabore leurs définitions lexicographiques. Dans un même temps, c'est à partir des entrées du RH et de leurs définitions lexicographiques que les signes linguistiques du français prennent sens. Notre analyse de la dimension linguistique d'entrée ne devrait pas être comprise ou perçue comme un questionnement sur la structuration des signes linguistiques du français par rapport à la constitution des entrées du RH. Nous considérerons donc, d'une part, que la structuration des signes linguistiques du français précède du point de vue chronologique la constitution des entrées du RH et, d'autre part, que le RH contribue à la compréhension et à l'usage du lexique français.

L'entrée selon Rey-Debove (1997 :91) est une structure linguistique autonome. Cette définition suscite une interrogation sur deux aspects : morphologique et sémantique.

3.1.1.1 *L'entrée du RH, quel aspect morphologique ?*

Du point de vue morphologique, l'entrée est une structure linguistique autonome à partir du moment où il est possible de la traiter et de la rechercher dans les dictionnaires. Autrement dit, la dimension morphologique de chaque entrée est suffisante pour la traiter et la rechercher dans le RH, sans être obligé de passer par d'autres entrées. Nous parlons alors du passage des signes linguistiques - comme structures linguistique dépendantes, les unes des autres dans un *système linguistique général* - aux entrées qui sont indépendantes dans un *système lexicographique particulier*.

Par ailleurs, dans le système lexicographique particulier, les entrées du RH sont des structures linguistiques indépendantes. Il est essentiel de rappeler que la notion d'entrée comme structure linguistique indépendante entretient un rapport avec l'approche selon laquelle les entrées d'un dictionnaire français sont mises en ordre. Par exemple, selon une approche lexicale, les entrées sont traitées et classées en tant qu'unités linguistiques indépendantes du point de vue morphologique et du point de vue sémantique. Par contre, selon une approche étymologique, les entrées sont traitées en tant que structures linguistiques dépendantes, les unes des autres sur le plan morphologique tout comme sur le plan sémantique.

Par exemple, dans le RH, l'entrée « annuler » est traitée comme entrée secondaire sous l'entrée principale « nul ». Cela permet d'observer que l'entrée « annuler » est partiellement autonome dans le sens où son traitement lexicographique dépend du traitement lexicographique d'une autre entrée principale. Ainsi, la recherche de l'entrée « annuler » dans le RH se fait par le biais de l'entrée « nul » qui est, de ce point de vue, une entrée *totalement autonome*. C'est-à-dire, qu'il est possible de la traiter et de la rechercher sans être forcément obligé de passer par d'autres entrées.

3.1.1.2 *L'entrée du RH, quel aspect sémantique ?*

L'entrée est une valeur sémantique (Dotoli, 2012, a :78) exprimée par le biais d'une structure morphologique. Nous partageons cette définition d'entrée du point de vue sémantique dans la mesure où elle permet de constater la différence existante entre, d'une part, la fonction interne de l'entrée dans le RH et, d'autre part, la fonction externe de l'entrée en tant que passage entre le lexique français (signes linguistiques) et le RH (entrées et définitions lexicographiques).

L'entrée dans le RH sans définition est un simple signe linguistique français porteur d'un ou plusieurs sens, connus ou inconnus par les lecteurs. Or, en attribuant une définition lexicographique à l'entrée, le sens de cette dernière se précise. Cette relation complexe entre la notion du signe linguistique du point de vue linguistique et l'acception d'entrée du point de vue lexicographique nous amène à analyser la différence entre la valeur sémantique des signes linguistiques du français, par rapport à celle des entrées du RH.

Nous rappelons que les signes linguistiques du français sont structurés à partir d'un rapport arbitraire entre un signifiant et un signifié. Cela ne s'applique que sur les signes linguistiques du français qui sont des bases de dérivation. En fait, les signes linguistiques du français dérivés dépendent de la structure morphologique et de la valeur sémantique

du signe linguistique à partir duquel ils sont dérivés (base de dérivation). Par conséquent, nous pourrions parler d'un rapport qui n'est pas totalement arbitraire entre le signifiant et le signifié des signes linguistiques dérivés.

Pour pouvoir établir un lien dérivationnel entre un signe linguistique (forme dérivée) et un autre signe linguistique (base de dérivation), deux conditions doivent être respectées. Selon la première condition, les consonnes du signe linguistique (base de dérivation) doivent être toutes présentes dans l'orthographe du signe linguistique dérivé. Quant à la deuxième condition, les deux signes linguistiques (base de dérivation et le signe dérivé) doivent partager un lien sémantique (Mabrak, 2018 :42). Cette dépendance morphologique et sémantique entre les signes linguistiques (bases de dérivation) et les signes linguistiques (dérivés) nous conduit à préciser que l'analyse que nous allons mener dans le paragraphe suivant, ne concernera que les signes linguistiques qui sont des bases de dérivation.

Dans la langue française, le rapport arbitraire du signe linguistique s'explique par le fait que la manière dont il est construit ne permet pas de dire si le signifié précède le signifiant ou l'inverse. Or, dans la lexicographie, il est possible de dire que la constitution des entrées (en tant que structures morphologiques) précède, du point de vue méthodologique et chronologique, l'élaboration de leurs définitions lexicographiques. Cela nous permet de dire que l'entrée fait sens à partir de la définition lexicographique qui est, elle-même, élaborée à partir d'un corpus, c'est-à-dire, d'un contexte précis. Par conséquent, il est possible d'avancer notre conclusion selon laquelle les entrées du RH et leurs définitions lexicographiques sont liées les unes aux autres par un rapport motivé. Effectivement, les lexicographes commencent d'abord par constituer les entrées pour aller ensuite chercher leurs sens et élaborer leurs définitions lexicographiques à partir d'un corpus précis. Contrairement au domaine de la terminologie qui consiste, quant à lui, d'abord à définir le concept pour aller ensuite choisir le terme qui convient.

En nous basant sur ces éléments, nous pouvons conclure que la lexicographie est une discipline qui représente le passage des signes linguistiques structurés à partir d'un rapport arbitraire entre un signifiant et un signifié, vers des entrées qui sont constituées à partir d'un rapport motivé entre une structure linguistique et une définition lexicographique.

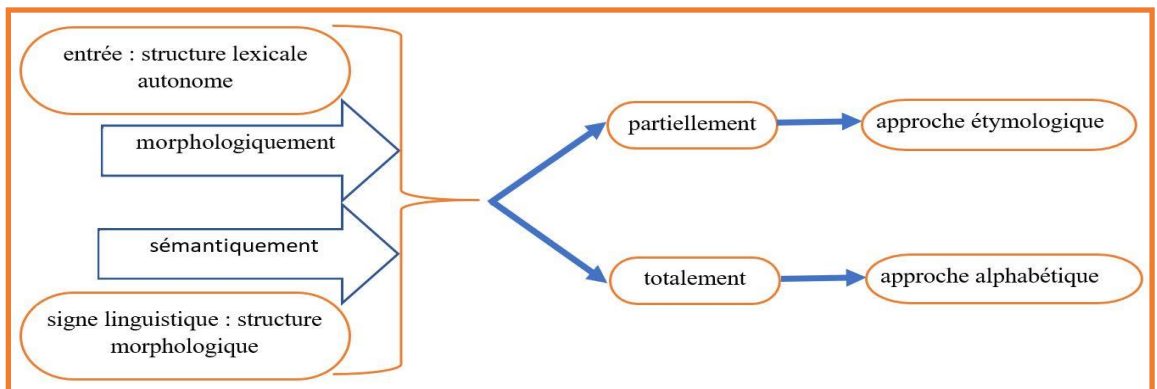


Figure 6: Des entrées du RH aux signes linguistiques du français

3.1.1.3 Dimension lexicographique

La dimension linguistique de la notion d'entrée concerne son *aspect externe*, c'est-à-dire, sa fonction dans le rapport qui relie la langue française au RH. Or, la dimension lexicographique concerne plus précisément son *aspect interne*, c'est-à-dire, sa fonction dans le RH. Effectivement, c'est autour des entrées que tout le contenu du RH (définitions, exemples, citations, ...etc.) est organisé.

Rey-Debove (1969 :188) définit l'entrée en mettant l'accent sur sa *fonction interne* dans les dictionnaires en tant *que structure linguistique d'organisation de sens*. Nous précisons d'abord que les signes linguistiques, dans la langue générale, portent un ou plusieurs sens selon le contexte. Par conséquent, dans le RH, les entrées, représentant les signes linguistiques, sont définies en fonction de l'usage de ces signes linguistiques dans la langue générale. Cela nous amène à déduire que les entrées jouent un rôle important dans la définition, mais aussi dans l'organisation des sens des signes linguistiques en fonction de leurs usages, dans la langue générale.

Le RH définit l'entrée « empire » et donne son évolution sémantique depuis l'année 1050, en recensant également six différents sens : « *état soumis à l'autorité d'un empereur* » ; « *pouvoir, autorité (de qqn sur qqch)* » ; « *autorité souveraine* » ; « *force militaire, armée* » ; « *lieu où s'exerce une domination* » ; « *état puissant et dominateur* ».

En analysant la manière dont l'entrée « empire » est définie dans le RH, nous constatons que cette entrée permet non seulement d'organiser les différents sens, qui lui ont été attribués tout au long de son évolution morphologique et sémantique, mais aussi elle permet d'organiser la manière d'accéder à ces sens. Dans le RH, nous avons constaté également que les sens de l'entrée « empire » cités précédemment sont mis en ordre, selon un classement chronologique.

3.2 Dimension sociolinguistique

La dimension sociolinguistique de la notion d'entrée concerne la manière dont les lecteurs utilisent le RH. L'entrée constitue pour les lecteurs un *passage obligé* pour aller de l'inconnu (signe linguistique cherché) vers le connu (définition lexicographique). C'est dans cette perspective que Hamzé (2011 :1) précise que la valeur d'un dictionnaire, par rapport aux ouvrages textuels, n'est pas simplement dans son contenu (entrées et définitions lexicographiques), mais aussi dans la façon d'accéder à ce contenu, d'une façon simple, efficace et rapide. C'est cela d'ailleurs qui distingue le dictionnaire des autres ouvrages qui se lisent de façon linéaire, de la première à la dernière page.

Si la double dimension d'entrée, sa dimension linguistique et sa dimension lexicographique, concerne directement la manière dont cette dernière est constituée dans le RH, la dimension sociolinguistique, quant à elle, dépend de la manière dont l'entrée permet aux lecteurs d'accéder aux contenus du RH.

Dans le RH, les entrées ainsi que leurs définitions lexicographiques sont issues d'un corpus précis (Hamzé, 2014). Ce corpus atteste l'usage des signes linguistiques de la langue française ainsi que le sens de l'usage en question. Comme nous l'avons indiqué dans les sections précédentes, l'entrée assure un passage de la langue vers le dictionnaire. L'entrée remplit également une autre fonction du point de vue sociolinguistique ; elle permet en effet par le biais de sa définition de mettre en relation les lecteurs avec le corpus, c'est-à-dire, avec les auteurs de ce corpus. Les lecteurs, en cherchant dans le RH et en

lisant des définitions lexicographiques, sont en train en vérité de découvrir un corpus divers rassemblé, traité et organisé sur des principes lexicographiques.

Afin de continuer notre analyse de la notion de l'organisation des sens par le biais des entrées, il convient de nous inspirer de la définition de l'entrée selon Niklas-Salminen (2009). Pour ce dernier, l'entrée serait un mot *inconnu* permettant d'aller vers le *connu* (la définition lexicographique). Nous partageons certes cette définition et nous nous posons donc la question suivante : comment l'entrée principale peut-elle être inconnue permettant d'aller vers le connu dans le RH ? Nous pouvons affirmer que l'entrée peut être inconnue, et ce, selon deux niveaux distincts : un niveau morphologique et un niveau sémantique.

3.2.1 Le niveau morphologique

Selon le premier niveau morphologique, le RH constitue ses entrées selon une approche étymologique. L'entrée principale selon le RH est le signe linguistique qui a été attesté le premier, du point de vue chronologique et étymologique, au sein de sa famille lexicale. Cela signifie que l'approche étymologique ne concerne que les familles lexicales. Quant aux entrées secondaires (signes linguistiques dérivés), ces derniers sont mis en ordre sous les entrées principales, qui sont, du point de vue linguistique, des bases de dérivation.

Pour les signes linguistiques amorphes, non fléchies, la question de l'étymologie ne se pose pas dans leur traitement lexicographique en tant qu'entrées principales.

Nous observons la série d'exemples éclairant : les adverbes « certes », « illico », « jadis » et « autant », sont des entrées principales dans la mesure où ils sont considérés comme des signes linguistiques indépendants du point de vue étymologique. Ils ne possèdent ni bases de dérivation ni signes linguistiques dérivés.

A partir du moment où le RH adopte une approche étymologique dans la constitution de ses entrées principales et secondaires, cela exclut bien évidemment toute autre approche. Effectivement, les entrées principales dans le RH peuvent être des verbes, des substantifs, des adjectifs. Cela dépend en effet de la catégorie grammaticale du signe linguistique attesté le premier au sein de sa famille lexicale. Cela permet de dire que l'entrée principale dans le RH, en tant que signe linguistique attesté le premier du point de vue chronologique, devient la base de dérivation au sein de sa famille lexicale, du point de vue morphologique.

- **Verbe-entrée principale**

Les verbes « créer » attesté en 1119, « passer » attesté en 1050, « ramer » attesté en 1213 et « écrire » attesté en 1250, sont des entrées principales car ils ont été utilisés les premiers au sein de leurs familles lexicales. Précisant que les substantifs dérivés à partir de ces verbes « création » attesté en 1220, « passage » attesté en 1080 et « rame » attesté en 1364, sont traités comme des entrées secondaires car leur première attestation est plus récente par rapport à celle des verbes cités ci-avant.

- **Substantif-entrée principale**

Les substantifs « partage » attesté en 1283, « certificat » attesté en 1380, « fièvre » attestée en 1115 et « terre » attestée en 1050, sont des entrées principales car leur attestation est la plus ancienne du point de vue

chronologique. Effectivement, les dates de la première attestation des verbes, en tant que signes linguistiques dérivés à partir de ces substantifs, sont plus récentes : « partager » attesté en 1553 et « certifier » attesté en 1690.

- **Adjectif-entrée principale**

Les adjectifs : « exact » attesté en 1582, « nul » attesté en 840, « stérile » attesté en 1370 et « fidèle » attesté en 1080 sont traités par le RH comme des entrées principales. Les substantifs et les verbes appartenant aux mêmes familles lexicales que ces adjectifs sont traités comme des entrées secondaires car leur première attestation est plus récente que l'attestation de ces adjectifs.

L'approche étymologique adoptée par le RH permet non seulement de déterminer, au sein d'une famille lexicale, le signe linguistique qui va servir comme entrée principale, mais, elle permet aussi d'établir les liens morphologiques entre les signes linguistiques appartenant aux mêmes familles lexicales.

Le verbe « écrire » et le substantif « écriture » sont deux entrées principales différentes pour deux familles de mots distinctes.

« écrire » v.
Ecrire v. tr. est issu (v. 1050, escrire) du latin scribere « tracer des caractères ».
 « écriture » n. f.
Ecriture n. f. est issu (v. 1050, esriture) du latin scriptura « écriture ».

Figure 7. Entrées "écrire" et "écriture".

Afin de répondre à la question soulevée au début de cette section, nous pouvons affirmer que l'entrée principale dans le RH peut être *inconnue du point de vue morphologique* dans la mesure où le lecteur ne peut pas savoir au préalable quel signe linguistique va servir comme entrée principale.

Pour illustrer cela, il suffit de se reporter au travail important réalisé par des lexicographes dont l'objectif est d'étudier le lexique afin de déterminer les signes linguistiques qui vont servir comme entrées principales selon un principe étymologique (Cf. Rey, 2010 ; Rey-Debove, 1969, 1997 ; Béjoint 1964). Cette notion d'entrée *inconnue* est dû aussi au fait que le dictionnaire français de langue générale, utilisé le plus souvent par les lecteurs n'applique pas la même approche dérivationnelle dans la constitution de ses entrées.

L'adjectif « nul » est traité, selon un principe dérivationnel et étymologique, comme entrée principale dans le RH, sachant que le verbe « annuler », le substantif « annulation » et l'adverbe « nullement » sont traités comme des entrées secondaires et classés à la lettre « N ». Or, dans le Petit Robert le verbe « annuler » et le substantif « annulation » constituent deux entrées différentes classées à la lettre « A », l'adjectif « nul » et l'adverbe « nullement » sont à leur tour classés à la lettre « N ». Par conséquent, nous pouvons dire que l'entrée principale dans le RH est un signe linguistique qui peut être effectivement inconnu par les lecteurs. Le RH prévoit cette difficulté, c'est-à-dire, de savoir préalablement le signe linguistique qui sert comme entrée principale au sein de sa famille

lexicale, c'est pour cette raison, qu'il adopte un système de renvois complexe, pour justement orienter les lecteurs et les aider à trouver d'abord l'inconnu (entrée principale) pour aller ensuite vers le connu (la définition lexicographique).

Par exemple, à la lettre « A », le RH classe alphabétiquement les deux verbes « annoter » et « annuler » et précise avec un renvoi que ces derniers sont traités comme entrées secondaires sous les entrées principales « note » et « nul ». Le fait d'adopter un système de renvoi explique donc à quel point les entrées principales et les entrées secondaires peuvent être inconnues par les lecteurs.

3.2.2 *Le niveau sémantique*

Nous avons constaté dans la section précédente comment l'entrée peut être inconnue permettant d'aller vers le connu du point de vue morphologique. Le passage de l'inconnu vers le connu peut être analysé aussi du point de vue sémantique. L'entrée peut être inconnue partiellement ou totalement. Nous savons que les lexicographes fournissent un travail important pour, d'une part, définir les entrées et, d'autre part, recenser leurs sens et leurs usages selon les contextes. Dans le cas du RH, le travail semble encore plus important car les lecteurs recherchent dans le RH la filiation entre les différents signes linguistiques.

L'entrée principale est considérée comme inconnue totalement à partir du moment où les lecteurs ne connaissent ni la définition ni les différents sens de l'entrée. Cela s'inscrit dans la même analyse que celle que nous avons avancée auparavant, concernant le rapport arbitraire entre, d'une part, le signifiant et le signifié et, d'autre part, entre l'entrée et sa définition lexicographique.

L'utilisation du RH pour chercher des signes linguistiques totalement inconnus est, certes, l'un de leur usage, qui serait, selon notre point de vue, un usage limité. Dans ce cas de figure, nous pensons que le dictionnaire de langue générale serait la première source à consulter. En revanche, nous pouvons toujours supposer qu'un lecteur cherche un signe linguistique qui ne figure pas dans le dictionnaire de langue général, ce qui est tout à fait logique car ce type de dictionnaire concerne principalement la langue générale et non pas forcément tous les signes linguistiques, notamment ceux qui sont rares ou disparus. Dans ce cas de figure, les lecteurs peuvent faire appel au RH.

Enfin, nous notons que le RH précise dans la préface qu'il ne s'intéresse pas aux signes linguistiques anciens qu'à partir du moment où ils apportent une information complémentaire sur la langue française moderne.

L'entrée principale peut être aussi considérée comme inconnue partiellement à partir du moment où les lecteurs connaissent sa définition et cherchent plus d'information sur ses usages et ses sens, notamment, son évolution sémantique. Nous pensons que l'utilisation du RH pour chercher des signes linguistiques qui sont inconnus partiellement est la plus répandue. Premièrement, parce que les dictionnaires de langue générale sont certainement les premières sources à consulter par les lecteurs. Deuxièmement, le RH fournit plus d'informations notamment concernant l'évolution sémantique et morphologique des signes linguistiques du français durant une période historique prédéterminée par le RH lui-même.

4. Conclusion

Les signes linguistiques du lexique français sont structurés à partir d'un rapport arbitraire entre un signifiant (structure morphologique) et un signifié (valeur sémantique). L'analyse de ce rapport permet en effet de distinguer entre d'une part les signes linguistiques considérés comme mots de langue générale et, d'autre part, les signes linguistiques considérés comme termes de langue de spécialité.

C'est dans ce sens qu'il est devenu envisageable d'appliquer la notion de charge sémantique minimale et maximale, et ce à partir de l'usage du lexique français dans des situations de communication linguistique réelle. Le lexique français se caractérise également par le phénomène linguistique de l'opposition, qui porte à la fois sur les structures linguistiques (niveau morphologique) et sur les phrases (niveau syntaxique). Tout comme le lexique d'autres langues, le lexique français subit une évolution sur trois niveaux, à savoir : morphologique, sémantique et morphosémantique.

L'analyse du corpus de notre étude (les entrées du dictionnaire historique de la langue française « le RH ») a permis de confirmer deux constats importants. Le premier constat concerne le processus linguistique selon lequel les signes linguistiques du lexique français deviennent des entrées du RH. Ce processus explicite en effet comment le rapport arbitraire qui relie le signifiant et le signifié d'un signe linguistique devient un rapport motivé entre l'entrée et sa définition lexicographique dans le RH. Quant au deuxième constat, il concerne le rapport entre le lexique français en usage (en mouvement) et ce même lexique dans le RH (stable) ; si l'usage du lexique français constitue le corpus à partir duquel les entrées du RH ainsi que leurs définitions lexicographiques sont élaborées ; il nous importe de noter également que le RH contribue à l'usage et à l'enrichissement du lexique français notamment en termes de son évolution morphologique et sémantique.

Finalement, l'étude nous a permis de conclure que les signes linguistiques, en devenant des entrées dans le RH, acquièrent une autonomie qui pourrait être partielle ou totale, et ce dépend du traitement lexicographique des signes linguistiques dans le RH. La notion de l'autonomie des signes linguistiques, en tant qu'entrées du RH, portent à la fois sur le composant signifiant (structure linguistique) et sur le composant signifié (valeur sémantique).

Références

- [1] Barthes, R. (1964). Éléments de sémiologie. *Communications*(4), 91-135.
- [2] Baldinger, K. (1964). Sémasiologie et onomasiologie. *Revue de linguistique romane*(28), 250-272.
- [3] Béjoint, H. (2005). Dictionnaires anciens, dictionnaires nouveaux, représentation de la langue et du discours. *Revue française de linguistique appliquée*, 10(2), 11-18.
- [4] Benvéniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale* (éd. 1, Vol. 1). (Gallimard, Éd.) Paris: France.
- [5] Benvéniste, É. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langage*, 17(5), 12-18.
- [6] De Saussure, F. (2005). *Cours de linguistique générale*. Genève: Arbre d'Or.
- [7] Dotoli, G. (2008). Construire le sens dans le dictionnaire. Dans S. Ed (Éd.), *Du sens des mots le réseau sémantique du dictionnaire*, 53-65.
- [8] Dotoli, G. (2008). *La structuration du sens dans le dictionnaire*. (S.-H. éditeurs, Éd.) Paris.
- [9] Dotoli, G., & Boccuzzi, C. (2012). *Définition et dictionnaire*. (H. Editeurs, Éd.) Paris.
- [10] Dumas, H. (1974). Lexicographe, terminologue et traducteur [trois mosquetaire à cheval]. *Meta*, 19(3), 129-133.
- [11] Ghenimi, A. (2002). Les Dictionnaires électroniques/ Electronic Dictionaries. *Traduction et Langues 1*(1), 119-129.
- [12] Hamzé, H. (2011). La structure complexe des entrées dans le dictionnaire arabe. *colloque international*. Alger : CERIST.
- [13] Hamzé, H. (2012). Terminologie grammaticale et dictionnaire général. Dans H. Hamzé, *Le terme scientifique et technique dans le dictionnaire général*. Beyrouth: Editions des RIL, 21-41.
- [14] Harig Benmostefa, F.-Z. (2012). L'emprunt lexical et les aspects linguistiques de la nomination. *Traduction et Langues*, 11(1), 141-159.
- [15] Iordan, J. (1957). Principes de la définition dans les dictionnaires unilingues. Dans *Mélanges linguistiques*. Bucarest: Éditions de l'Académie de la République populaire roumaine.
- [16] Lachachi, D.-E. (2002). Morphologie et traduction. *Traduction et Langues 1*(1), 62-74.
- [17] Lehmann, A. (1990). De définition à définition : l'interprétation dans le dictionnaire par le jeu des renvois. Dans *définition*. Canada: Larousse, 208-224.
- [18] Mabrak, S. (2018). La macrostructure et la microstructure des dictionnaires historiques : étude analytique et comparative de la macrostructure et de la microstructure des dictionnaires historique français, anglais et arabe. Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2.
- [19] Mabrak, S. (2020). les critères de constitution des entrées à partir d'un corpus historique : le cas des dictionnaires historiques anglais, arabe et français. Dans *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*. Grenoble: éditions des archives contemporaines, 175-192.
- [20] Niklas-Salminen, A. (2009). *La lexicologie*. Paris: Armand Colin.
- [21] Ouahmiche, G. (2008). Adaptive change and ecolinguistic structures : some processes of language, dynamics within an Algerian dialect. *Traduction et Langues 7*(1), 24-35.
- [22] Pruvost, J. (2005). La relation lexicographique quaternaire. *Linx* (52), 125-138.

-
- [23] Rey, A. (1965). A propos de la définition lexicographique. *Cahiers de lexicologie* (6), 67-80.
- [24] Rey, A. (2010). *Dictionnaire historique de la langue française : contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine*. Paris: Le Robert.
- [25] Rey-Debove, J. (1969). Le dictionnaire comme discours sur la chose et discours sur le signe. *Semiotica* (12), 185-195.
- [26] Rey-Debove, J. (1997). *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*. Paris: Armand Colin.
- [27] Robert, D. (2002). *Manuel pratique de terminologie*. 4ème édition. Montréal : Linguattech.